

Chapitre 3	LES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES	133
3.1	L'activité au niveau du Fonds monétaire international (FMI) et d'autres organisations internationales	133
3.2	L'activité au niveau européen	133
3.2.1	L'élargissement de l'Union européenne	133
3.2.2	Le Comité économique et financier (CEF)	133
3.2.3	Le Comité des statistiques monétaires, financières et de balance des paiements	134
3.2.4	Les Comités consultatifs	134
	3.2.4.1 Le Comité statistiques	134
	3.2.4.2 La Commission consultative statistiques monétaires et financières (CCSMF)	134
	3.2.4.3 La Commission consultative balance des paiements	134
3.3	L'activité au niveau national	135
3.3.1	L'actualité législative	135
3.3.2	Les comités externes	136
	3.3.2.1 Le Comité de Conjoncture	136
	3.3.2.2 La Commission de l'indice des prix à la consommation	136
3.3.3	Les comités BCL	136
3.3.4	Les actions de formation de la BCL	136
3.3.5	Les manifestations extérieures	137
	3.3.5.1 Conférences et réunions internationales	137
	3.3.5.2 Relations bilatérales	137
	3.3.5.3 Relations avec le Parlement	138
3.4	La communication de la BCL	139
3.4.1	Les rapports annuels	139
3.4.2	Les bulletins périodiques	139
3.4.3	Les cahiers d'études	139
3.4.4	Le site Internet	140
3.4.5	La Bibliothèque	140
3.4.6	Relations avec la presse	140



Artiste : Kimmo Pyykkö
Titre : Witch doctor
Support : bois
Format : hauteur 210 cm
Collection BCL

3. LES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

3.1 L'activité au niveau du Fonds monétaire international (FMI) et d'autres organisations internationales

Le Président de la BCL, en sa qualité de Gouverneur suppléant du FMI, a assisté à l'Assemblée annuelle du FMI et aux réunions du Comité Monétaire et Financier International.

La BCL traite les opérations financières du Luxembourg vis-à-vis du FMI. Elle détient les avoirs et les engagements du Luxembourg envers le FMI au titre du compte général et du compte de droits de tirage spéciaux (DTS). En date du 31 décembre 2006, la quote-part du Luxembourg, reprise intégralement dans le bilan de la BCL, s'élevait à DTS 279,1 millions. À cette même date, la position de réserve (différence entre la quote-part totale du Luxembourg auprès du FMI et les avoirs en euros détenus par le FMI auprès de la BCL) représentait 10,4% de la quote-part du Luxembourg.

Le plan des transactions financières du FMI détermine trimestre par trimestre les monnaies à mettre à disposition de ses membres et la répartition des remboursements entre ses membres. Ainsi, au cours de l'année 2006, la BCL a octroyé des crédits pour un montant de 13,6 millions d'euros et s'est vue rembourser la somme de 27,8 millions d'euros.

À la fin de l'année 2006, le Luxembourg détenait 72,1% de son allocation de DTS (contre 67,4% en 2005) suite à l'accumulation des intérêts nets reçus sur les comptes en DTS et sur la position de réserve. En date du 31 décembre 2006, le montant inscrit au compte DTS s'élevait à DTS 12,2 millions. Un agent de la BCL est détaché auprès du FMI.

La BCL a également participé à certains groupes de travail au sein de l'OCDE et de la BRI. A cet égard, elle a participé aux travaux du Comité des marchés financiers (CMF) de l'OCDE et du Comité sur le système financier mondial (CGFS) de la BRI. Le président de la BCL a assisté à l'Assemblée générale ordinaire de la BRI.

3.2 L'activité au niveau européen

3.2.1 L'élargissement de l'Union européenne

Le Traité d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne signé à Luxembourg le 25 avril 2005 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Ce même jour les banques centrales nationales de la Bulgarie et de la Roumanie ont intégré le Système européen de banques centrales (SEBC) et leurs gouverneurs respectifs sont devenus membres du Conseil général de la BCE.

3.2.2 Le Comité économique et financier (CEF)

Un représentant de la BCL participe au Comité économique et financier (CEF). Le CEF est composé de représentants des Trésors ou Ministères des finances et des banques centrales des États membres de l'UE ainsi que de la Commission européenne et de la BCE. Le CEF est chargé entre autres selon le Traité, "de suivre la situation économique et financière des États membres et de la Communauté et de faire rapport régulièrement au Conseil ECOFIN et à la Commission".

Le CEF contribue à la surveillance multilatérale dont le but est de vérifier si les politiques économiques des États membres sont conformes aux grandes orientations des politiques économiques et au Pacte de stabilité et de croissance. Ainsi, le CEF examine régulièrement les programmes de stabilité des États membres de la zone euro et les programmes de convergence des États membres qui n'ont pas encore introduit l'euro. Le CEF a aussi préparé un rapport sur les obligations d'information statistique dans le cadre de l'UEM. Le CEF a mené des travaux sur l'interprétation et l'application du critère de stabilité des prix dans le contexte de l'élargissement de la zone euro. Il a été confirmé que la valeur de référence est calculée comme étant la moyenne, majorée de 1,5 point de pourcentage, des taux d'inflation des trois États membres présentant les meilleurs résultats. Le CEF traite également les dossiers relatifs à la politique économique discutés aux réunions informelles du Conseil ECOFIN auxquelles le Président de la BCL participe.

Le Comité se réunit en composition plénière six fois par an. Il se réunit aussi en composition restreinte. En particulier, la BCE participe à l'*Eurogroup Working Group* en qualité de représentant de l'Eurosystème.

3. LES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

3.2.3 Le Comité des statistiques monétaires, financières et de balance des paiements

Dans le contexte de la mission de l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat), le Comité des statistiques financières, monétaires et de balance des paiements (CMFB) a pour tâche notamment de se prononcer sur le développement et la coordination des catégories de statistiques qui sont requises dans le cadre des politiques appliquées par le Conseil, la Commission et les différents comités qui les assistent. Dans le CMFB sont représentés les banques centrales, les instituts statistiques nationaux ainsi que la Commission et la BCE. Sous l'égide de ce Comité, fonctionnent des groupes de travail et des "Task forces" ayant des objets spécifiques. La BCL a contribué activement aux travaux menés dans cette enceinte en 2006. Des progrès ont pu être faits notamment sur le plan des statistiques de comptes financiers, de balance des paiements, de services financiers, de finances publiques ainsi que de comptes nationaux.

3.2.4 Les Comités consultatifs

3.2.4.1 Le Comité statistiques

Le Comité statistique a été créé par la BCL afin d'assurer un dialogue entre les organismes représentant les entités soumises à la collecte et les principaux utilisateurs de l'information statistique.

Au cours de l'année 2006, le Comité statistique a été consulté dans le cadre des travaux préparatoires en vue de l'introduction d'un reporting titre par titre auprès des établissements de crédit.

3.2.4.2 La Commission consultative statistiques monétaires et financières (CCSMF)

La Commission consultative statistiques monétaires et financières, mise en place par la BCL, a pour but d'assurer une collecte efficiente de statistiques monétaires et financières par la BCL et d'instituer un dialogue avec les institutions financières monétaires qui y sont soumises.

Au cours de l'année 2006 la CCSMF a été informée et consultée sur diverses questions conceptuelles ayant trait à l'introduction d'un nouveau reporting statistique auprès des intermédiaires financiers ainsi qu'en ce qui concerne la refonte de la collecte statistique auprès des institutions financières monétaires.

3.2.4.3 La Commission consultative balance des paiements

La Commission consultative balance des paiements agit en tant qu'organe consultatif et assiste la BCL dans sa mission de collecte statistique dans le domaine de la balance des paiements et de la position extérieure globale. Elle veille à une bonne organisation des travaux de collecte en ayant le souci d'éviter la redondance et de limiter la charge des entités soumises à la collecte statistique.

Au cours de l'année 2006, la Commission a été consultée dans le cadre des travaux visant à mettre en place un nouveau système de collecte pour les investissements de portefeuille. En particulier, la Commission a contribué au développement du modèle de collecte prévu par la nouvelle circulaire BCL 2006/196.

3.3 L'activité au niveau national

3.3.1 L'actualité législative

Le gouvernement luxembourgeois a déposé en date du 26 octobre 2006 un projet de loi no 5627 relative aux marchés d'instruments financiers. Ce texte vise principalement à transposer en droit luxembourgeois la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 ; il comporte aussi un article 172 ayant trait à la modification de la loi organique du 23 décembre 1998 de la Banque centrale du Luxembourg.

Cet article, ici présenté, porte réforme de la loi organique sur trois points.

Le premier volet de l'article 172 concerne la création d'un registre de mise en gage de créances auprès de la BCL. Ce nouvel article 22-1 de la loi organique vise à assurer une mise en oeuvre efficace des règles de l'Eurosystème qui, à partir du 1^{er} janvier 2007, accepte des crédits bancaires à titre de sûreté pour les crédits octroyés par les banques centrales nationales. Le texte prévoit que la mise en gage de créances en faveur de la BCL, qui ne fait plus nécessairement l'objet d'une notification spéciale, est inscrite dans un registre à tenir auprès de la BCL. L'inscription dans ce registre rend le gage en faveur d'une banque centrale de l'Eurosystème opposable aux tiers. La loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière demeure applicable pour tous les aspects non régis par l'article 22-1 nouveau.

Plusieurs banques centrales de l'Eurosystème utilisent un registre mais les modalités de fonctionnement divergent encore à ce stade. L'article 22-1 est directement inspiré d'une disposition adoptée en Belgique; il est destiné à assurer l'efficacité pratique des gages fournis à la BCL. Contrairement à la législation belge et pour donner suite à l'avis de la BCE, le projet de loi luxembourgeois s'applique non seulement aux créances domestiques mais aussi aux créances utilisées dans un cadre transfrontalier au sein de l'Eurosystème.

En attendant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, la BCL a adapté ses conditions générales au 1^{er} janvier 2007, qu'elle a communiquées à ses contreparties - les banques de la place financière -, et publiées sur son site internet. La mise en gage des créances est soumise à l'exigence de notification aux débiteurs.

Le second volet de la réforme a trait aux dispositions en matière d'immunité. Les nouvelles dispositions font suite à une recommandation adressée en 2004 par la BCE aux gouvernements des Etats membres de la zone Euro. Elles permettent aussi d'éviter des incidents qui ont mis en exergue le besoin de protéger les avoirs détenus auprès de la Banque contre des mesures qui pourraient affecter la continuité de ses services d'intérêt général.

Enfin, le troisième volet concerne l'élargissement de l'échange d'informations entre la BCL d'une part et les autorités publiques nationales spécialisées d'autre part, à savoir : la CSSF, le Commissariat aux assurances et le STATEC.

La BCE consultée le 26 octobre 2006 par le gouvernement a rendu un avis en date du 11 décembre 2006. Pour l'essentiel, la BCE est favorable au projet mais propose quelques modifications qui ont été prises en compte par le gouvernement dès le 13 décembre 2006. Ses propositions de modification concernent (i) l'extension du champ d'application de la loi aux situations où la BCL agit comme mandataire d'autres banques centrales de l'Eurosystème pour la constitution transfrontalière de garanties portant sur des crédits dans le cadre des opérations de crédit de l'Eurosystème (paragraphe 2.4 de l'avis de la BCE), (ii) l'extension de l'insaisissabilité des comptes ouverts auprès de la BCL comprenant les avoirs des banques centrales étrangères ou des Etats étrangers (paragraphe 3.3 de l'avis de la BCE) et (iii) la réinsertion des dispositions relatives au secret professionnel applicables au SEBC (paragraphe 4.2 de l'avis de la BCE).

Il peut être observé que l'article 172 ne porte que sur quelques aspects d'une réforme nécessaire par ailleurs de la loi organique de la BCL, notamment en matière de statistiques, de stabilité financière, de surveillance des systèmes de paiement et de règlement des opérations de titres, ou en matière d'instruments de paiement. Le projet de loi porte sur certaines dispositions d'un avant-projet de loi organique soumis par la Banque au gouvernement au mois de février 2006.

La BCL qui considère important que la présente réforme s'inscrive dans une réforme plus large de sa loi organique, a communiqué ses observations sur le projet au mois de janvier 2007.

3. LES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

3.3.2 Les comités externes

3.3.2.1 Le Comité de Conjoncture

Le Comité de conjoncture agit dans le cadre de la législation autorisant le gouvernement à prendre des mesures destinées à prévenir des licenciements pour des causes conjoncturelles et structurelles et à assurer le maintien de l'emploi. Il contribue à l'analyse de la conjoncture luxembourgeoise ainsi qu'au suivi des questions de politique économique d'actualité.

La BCL contribue de deux manières aux travaux du Comité de conjoncture: d'une part, elle recueille des informations ayant trait à l'évolution conjoncturelle du Luxembourg, d'autre part, elle fournit un éclairage sur les développements de la place financière et en matière monétaire.

3.3.2.2 La Commission de l'indice des prix à la consommation

La BCL participe comme observateur aux travaux de la Commission de l'indice des prix à la consommation qui est chargée de conseiller et d'assister le STATEC dans l'établissement des indices des prix à la consommation. Cette Commission a également pour mission de donner un avis du point de vue technique sur l'établissement mensuel de l'indice des prix à la consommation et de superviser la conformité de celui-ci avec les réglementations nationales et communautaires.

3.3.3 Les comités BCL

Les comités de la BCL regroupent des experts qui assistent de leur conseil la Banque centrale dans certains domaines spécifiques de son activité.

En 2006, les comités étaient au nombre de huit :

[Le Comité Informatique](#)

[Le Comité des Juristes](#)

[Le Comité Monnaie fiduciaire](#)

[Le Comité des opérations de marché](#)

[Le Comité Statistique](#)

[Le Comité Systèmes de Paiement et de Règlement-Titres \(CSPRT\)](#)

[La Commission consultative balance des paiements](#)

[La Commission consultative statistiques monétaires et financières](#)

Les travaux de ces comités sont présentés dans les parties correspondantes du présent rapport annuel.

3.3.4 Les actions de formation de la BCL

Les cours de formation interne de la BCL portent essentiellement sur ses domaines de compétence à savoir les opérations de politique monétaire, les systèmes de paiement et de livraison-titres, les instruments et la stratégie de stabilité financière ainsi que les aspects institutionnels européens. Ces cours peuvent être dispensés en externe sur demande et selon les disponibilités des formateurs.

La BCL est actionnaire de l'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF). Cette agence, créée en 1999 sous forme de société, à l'initiative de l'Etat luxembourgeois, vise à mettre à disposition surtout de pays émergents le savoir-faire luxembourgeois en matière financière. En juin 2006, la BCL a dans le cadre de ce programme, organisé un séminaire à l'attention de responsables du réseau de succursales de la *People's Bank of China*.

En septembre 2006, la BCL a fait une nouvelle présentation pour de hauts dirigeants indiens à l'occasion d'une visite organisée conjointement par l'*Administrative Staff College of India* et la *Maastricht School of Management*.

La BCL a développé sa coopération avec la nouvelle Université de Luxembourg.

3.3.5 Les manifestations extérieures

3.3.5.1 Conférences et réunions internationales

Le Président de la BCL a assisté aux Assemblées générales du FMI et de la Banque mondiale du 16 au 18 septembre à Singapour.

Il a participé aux réunions semestrielles du Conseil des Ministres informel ECOFIN.

En mai 2006, le Président de la BCL a participé à la 14^e réunion annuelle des gouverneurs des banques centrales des pays francophones, organisée à Sofia par la Banque nationale de Bulgarie. Il y est intervenu sur le sujet "Indépendance, transparence et responsabilité des banques centrales". Le Président de la BCL a également participé à l'assemblée générale annuelle de la Banque des règlements internationaux qui s'est tenue fin juin à Bâle.

Otmar Issing, ancien membre du directoire de la Banque centrale européenne, était l'orateur de la quatrième *Pierre Werner Lecture* organisée en octobre dans les locaux de la BCL. La conférence portait sur le thème : "*Politik und Politikerverhalten: von den Schwierigkeiten einer langfristigen Orientierung der Politik*". Dans ce contexte l'orateur a souligné la nécessaire indépendance d'une banque centrale moderne. A cette occasion, le Professeur Issing s'est vu décerner par M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, la décoration honorifique de "Grand Officier de l'Ordre de Mérite".

Dans le cadre des plate-formes de discussion interdisciplinaires organisées par le *Bridge-Forum Dialogue*, une association dont le Président de la BCL assure la présidence et qui est composée de dirigeants des institutions et des organismes européens et de représentants des forces vives au Luxembourg, deux conférences ont été organisées en 2006 avec l'intervention de la BCL. Le Président de la République tchèque, Vaclav Klaus, a tenu en mars une conférence sur le sujet "*Some doubts about the EU's Ever-Closer Future*" tandis que Jacques Barrot, Vice-Président de la Commission européenne, et Robert Goebbels, député européen et ancien Ministre de l'Economie, des Transports et des Travaux Publics du Grand-Duché de Luxembourg ont abordé en octobre 2006 la "Politique des transports dans l'Union européenne".

Sur invitation du G7 Group inc. (groupement économique et analytique), le Président de la BCL a participé en novembre 2006 à New York à des discussions sur la situation économique européenne et mondiale, la politique monétaire de la zone euro et la stabilité financière.

En janvier 2006, la BCL était représentée à la troisième réunion des séminaires euroméditerranéens à Nafplion, organisée conjointement par la Banque de Grèce et la Banque centrale européenne (BCE) et réunissant les banques centrales de l'Eurosystème et des pays méditerranéens ne participant pas à la zone euro. De même, la BCL a participé au troisième séminaire de haut niveau entre l'Eurosystème et la Banque de Russie qui s'est tenu en octobre 2006 à Dresde ainsi qu'au troisième séminaire conjoint EMEAP (*Executives' Meeting of East Asia - Pacific Central Banks*) - Eurosystème qui s'est tenu à Sydney en novembre 2006. Parallèlement à ce dernier séminaire, le président de la BCL a participé aux réunions du *Committee on the Global Financial System*. Les débats ont eu pour objet les économies émergentes et l'inflation globale, les déséquilibres globaux et la stabilité financière, l'intégration financière régionale et l'intermédiation financière. En décembre 2006 le président de la BCL a également participé au troisième séminaire de haut niveau entre l'Eurosystème et les banques centrales de l'Amérique latine qui s'est tenu à Madrid et qui était conjointement organisé par la *Banco de España* et la BCE. Ce séminaire a traité des conséquences monétaires et financières de la mondialisation, de la politique monétaire et de l'accumulation de réserves internationales.

Le Président de la BCL a participé au séminaire organisé conjointement par la Banco de España et le Fonds monétaire sur le thème de : "*Central Bank Modernisation and Banking Reforms*".

3.3.5.2 Relations bilatérales

En septembre 2006, M. Mersch a participé aux visites officielles du Premier Ministre Jean-Claude Juncker en République démocratique populaire lao et au Royaume du Cambodge.

En octobre 2006, la BCL a reçu le Président de la République du Bénin, Monsieur Yayi, accompagné d'une délégation officielle.

En mars 2006 la BCL, une délégation de la République Fédérale du Nigeria, comprenant le Ministre des Affaires Etrangères et un directeur de la Banque centrale, a été reçue à la BCL.

Ont aussi été reçues à la BCL une délégation de la Polynésie française ainsi qu'une délégation du "*Indonesian Institute for Banking Development*".

3. LES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Le 5 décembre 2006, une délégation du Comité des organisations de crédit et des marchés financiers de la Douma d'Etat de l'Assemblée Fédérale de la Fédération de Russie a été reçue par le Président de la BCL. L'échange de vues a porté notamment sur le cadre réglementaire en matière de stabilité financière.

L'année 2006 a permis le renforcement de la coopération avec certaines banques centrales.

Une délégation de la Banque centrale du Cap Vert, présidée par le gouverneur Augusto de Burgo, a effectué une visite de travail auprès de la BCL et d'institutions publiques à Luxembourg en février 2006.

Sur invitation du Gouverneur de la Banque nationale de Roumanie, M. Isarescu, le Président de la BCL a effectué en mai une visite de travail en Roumanie. Il y a donné un discours à l'attention de la communauté bancaire roumaine sur le sujet "*Inflation targeting and macroeconomic adjustment*". Des relations de travail sont établies avec le Romanian Banking Institute, dont la Banque nationale de Roumanie est l'actionnaire principal. L'institut a demandé une coopération de la Banque pour un colloque à Bucarest sur l'intégration financière.

En août 2006, une délégation de la Banque centrale de Malte a visité la BCL afin de s'informer du fonctionnement des services de caisse.

La BCL était également représentée en octobre au 60^e anniversaire de la Banque centrale de la Macédoine.

Le Gouverneur de la Banque centrale de la Finlande (Suomen Pankki), Erkki Liikanen, a effectué le 1^{er} et le 2 décembre une visite de travail au Luxembourg. M. Liikanen a prononcé un discours sur "*Actual economic overperformance of Finland*".

Le Gouverneur de la Banque centrale de la Lettonie, Illmars Rimsevics, a été reçu à la BCL.

3.3.5.3 Relations avec le Parlement

Le Président de la BCL a présenté à la Chambre des Députés l'avis de la Banque relatif au projet de budget de l'Etat.

En mai 2006, la BCL a fait des présentations concernant les activités de l'Eurosystème et de la BCL pour les membres du Conseil d'Etat du Luxembourg, ainsi que pour les membres de la Commission des Finances et du Budget de la Chambre des Députés. Les formations ont été clôturées en juillet par une visite auprès de la Banque centrale européenne (BCE) à Francfort. Dans le cadre de cette visite, les participants luxembourgeois ont eu des échanges de vues avec le Président de la BCE, Jean-Claude Trichet et d'autres membres du Directoire de la BCE.

3.4 La communication de la BCL

3.4.1 Les rapports annuels

La BCL, conformément à sa loi organique, publie chaque année un rapport sur ses activités. Il est disponible en français et en anglais.

3.4.2 Les bulletins périodiques

Outre des présentations sur la situation économique et financière au Luxembourg, et des messages d'actualité, les différents bulletins de la BCL contiennent les analyses suivantes :

Revue de stabilité financière

- *What crisis management might be all about*
- *Report on Market Disaster Recovery in Case of Large Scale Disruption.*
- *Résumé non-technique du cahier d'études : "Peut-on parler de bulle sur le marché immobilier au Luxembourg ?".*
- *Résumé non-technique du cahier d'études : "la sensibilité de l'activité bancaire aux chocs macroéconomiques : une analyse en panel sur des données de banques luxembourgeoises".*

Bulletin No 2006/1

- *L'évolution récente des prix immobiliers au Luxembourg est-elle exceptionnelle ?*
- *Grenzübergreifende Pendlerströme in der Grossregion : ein Erklärungsversuch.*
- *La fiabilité des estimations de l'écart de production*
- *Résumé non-technique du cahier d'études : "La rigidité des prix : une comparaison internationale sur base des prix internet".*
- *Résumé non-technique du cahier d'études : "La transition de la répartition à la capitalisation : application au régime général de pension luxembourgeois".*

Bulletin No 2006/2

- *La position extérieure globale du Luxembourg en fin décembre 2005.*
- *Elasticité de l'impôt sur les traitements et salaires : une estimation basée sur l'examen de cas types.*
- *Analyse long terme du compte de profits et pertes des établissements de crédit luxembourgeois.*

- *Résumé non-technique du cahier d'études : "Mesures de la production réelle et de la productivité du secteur bancaire luxembourgeois : une analyse en panel sur des données trimestrielles".*

Les articles sont publiés dans leur langue originale.

3.4.3 Les cahiers d'études

Les cahiers d'études de la BCL publient les résultats des recherches effectués par des agents de la BCL. Ils sont précédés d'un résumé non technique.

En 2006, six cahiers d'études ont été publiés :

N° 18 : *L'identité de Fisher et l'interaction entre l'inflation et la rentabilité des actions: l'importance des régimes sous-jacents aux marchés boursiers*, par Abdelaziz Rouabah, janvier 2006 ;

N° 19 : *New survey evidence on the pricing behavior of Luxembourg firms*, par Patrick Lünemann et Thomas Y. Mathä, mai 2006 ;

N° 20 : *Peut-on parler de bulle sur le marché immobilier au Luxembourg ?* par Christophe Blot, mai 2006 ;

N° 21 : *La sensibilité de l'activité bancaire aux chocs macroéconomiques : une analyse en panel sur des données de banques luxembourgeoises*, par Abdelaziz Rouabah, mai 2006 ;

N° 22 : *Are internet prices sticky?*, par Patrick Lünemann et Ladislav Wintr, juin 2006 ;

N° 23 : *The transition from payg to funding: Application to the Luxembourg private sector pension system*, par Muriel Bouchet, juillet 2006.

3. LES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

3.4.4 Le site Internet

Le site Internet de la BCL, www.bcl.lu, contenant des informations d'actualité ainsi que des informations sur l'organisation de la Banque et ses services, comporte également des liens vers la BCE et les autres banques centrales du SEBC.

Grâce à son moteur de recherche et à une liste de diffusion paramétrable, le site offre à tous ses visiteurs en fonction de leurs besoins professionnels ou privés, des informations clairement structurées.

Le site assure la diffusion des publications de la BCL qui peuvent y être consultées et téléchargées, sous les rubriques "Publications" et "Medias et actualités". Les publications peuvent, dans la limite des stocks disponibles, être obtenues en format papier auprès de la BCL.

Les langues véhiculaires du site sont le français et l'anglais. Les documents sont diffusés en leur version originale (en français, en anglais ou en allemand).

3.4.5 La Bibliothèque

La bibliothèque, inaugurée en 2005, dispose du programme de gestion Aleph utilisé également par un nombre d'autres banques centrales.

Le public peut accéder à la bibliothèque sur demande préalable par fax (+352 4774 4910) ou par e-mail (bibliotheque@bcl.lu).

3.4.6 Relations avec la presse

Au courant de l'année 2006, six conférences de presse ont été organisées à l'occasion de la publication des publications de la BCL, la présentation des comptes financiers de la BCL ou du programme numismatique de la BCL.

Au total 93 communiqués de presse ont été publiés.

En octobre 2006, la BCL a organisé des séminaires de formation pour des représentants de la presse luxembourgeoise portant notamment sur la politique monétaire, les systèmes de paiement et les aspects institutionnels de l'Eurosystème, ainsi que sur la stabilité financière.

Toutes les publications de la BCL peuvent être consultées et téléchargées sur le site www.bcl.lu ou obtenues en format papier auprès de la BCL et ce dans la limite des stocks disponibles.